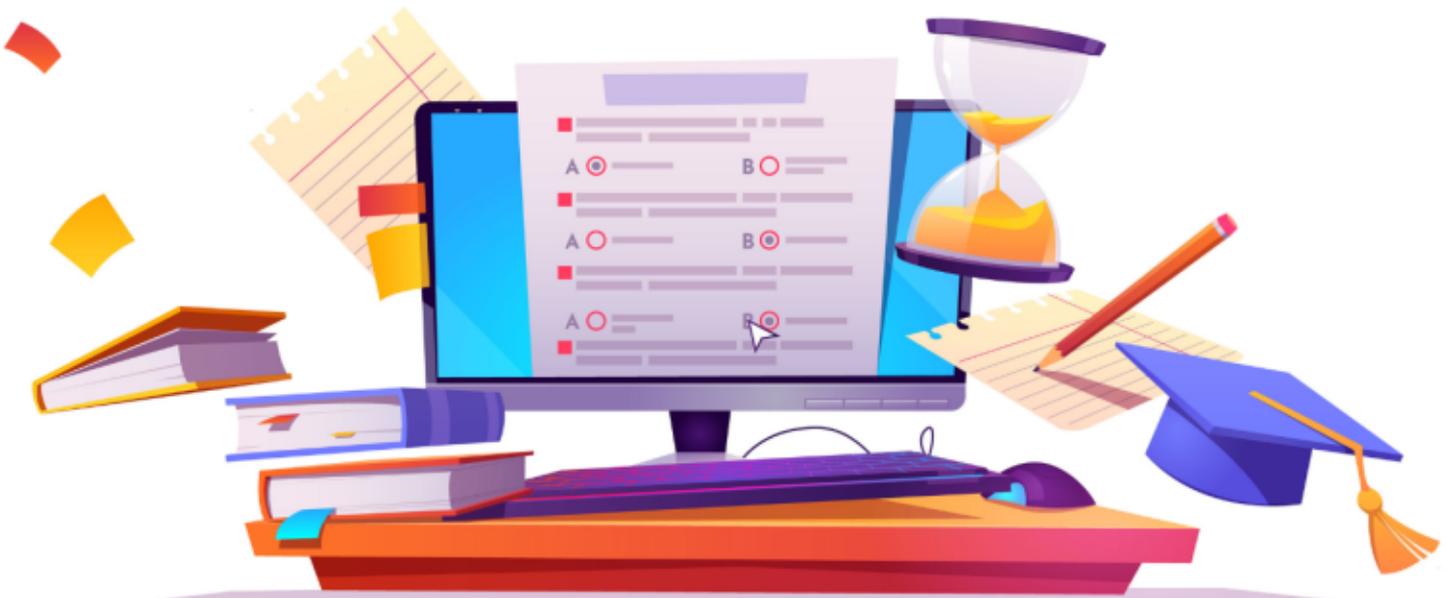


# Guide de bonnes pratiques de l'évaluation à distance

—  
Étudiant·e·s



# Environnement



- Installez-vous dans un endroit **calme, silencieux et sans distraction**
- Connectez-vous au moins **15 minutes** avant le début de l'épreuve

- Mettez vos téléphones en **mode silencieux ou avion**
- **Chargez** votre ordinateur
- Pensez à l'**heure** affichée sur votre ordinateur et/ou munissez-vous d'une montre ou de tout autre dispositif non connecté afin de gérer le temps de l'examen



- **Testez votre connexion internet** pour savoir si le débit est optimal. Pour cela, l'**opérateur de votre box** (sur son application ou sa page internet) vous propose de lancer un test
- Si vous avez une **mauvaise connexion internet** et/ou un **matériel inadapté** pour passer vos examens dans les meilleures conditions, n'hésitez pas à :



**Rechercher un spot WIFI**



**Réserver un ordinateur**



**Réserver une place dans une BU**

# Préconisations



- Évitez d'utiliser le navigateur Internet Explorer, préférez Mozilla Firefox (Windows) et Safari (Mac). Vérifiez que vous disposez bien de la dernière version (faites une mise à jour, le cas échéant)



- Avant votre épreuve, vérifiez que vous êtes bien inscrit·e·s dans le cours UPdago dans lequel se déroule l'examen



- Signalez-vous auprès de vos enseignant·e·s si vous bénéficiez d'un tiers-temps (les examens en ligne permettent d'inclure ce paramètre) ou d'une dérogation particulière (par exemple, si vous devez impérativement travailler le jour de votre examen ...)



- Vérifiez et installez la liste des logiciels recommandés par votre enseignant·e





- Il est obligatoire d'utiliser les outils proposés par l'université de Poitiers (Updago, l'ENT, la messagerie professionnelle...) qui sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et qui protègent vos données à caractère personnel

- L'utilisation d'outils gratuits est à éviter (Google (Google Forms, Google doc, Doodle, Dropbox...) car ceux-ci transfèrent en-dehors de l'Union Européenne les données à caractère personnel (données personnelles, informations pédagogiques, administratives...) ce qui est **interdit** par le règlement européen. De plus, en dehors de ce cadre, l'Université de Poitiers n'est pas en capacité d'assurer ses obligations



- Ainsi, le recours à des outils non-conformes au RGPD et non-proposés par l'université de Poitiers engage la responsabilité de celui qui les utilise

# Problèmes techniques



- Effectuez tous les tests de connexion, de matériel, de prise en main des outils (exemple : Webex, devoir et test sur UPdago ...) proposés par votre enseignant.e afin de ne pas être perturbé.e pendant l'examen

- Si un problème technique survient pendant l'examen, contactez l'enseignant responsable du contrôle de votre composante ou l'équipe technique en précisant :



1. L'heure de début et de fin de l'incident
2. La description du problème
3. En quoi cela a impacté votre composition
4. Les preuves de l'incident que vous possédez

# Les tutoriels à votre disposition



Déposer un devoir



Participer à un test



Utiliser le forum  
UPdago



Découvrir les fonctionnalités  
de Webex Meetings

# Données personnelles



- Les données vous concernant sont utilisées exclusivement pour la gestion de votre inscription et/ou pour vous identifier lors du déroulement des examens à distance. Vos données sont utilisées par les personnels de l'établissement habilités à gérer vos examens à distance



- Il est conseillé aux enseignants de détruire les données personnelles après étude des dossiers. En cas de fraude constatée à l'examen, les données seront conservées jusqu'à la fin des procédures engagées dans ce cadre. Il en va de même pour le stockage des enregistrements vidéos (caméra, audio et écran)





- Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données N°2016/679 (RGPD) et de la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement des données vous concernant.

Pour toute information sur la protection des données personnelles, vous pouvez contacter :



Délégué à la protection des  
données (DPO)

**CNIL.**  
COMMISSION NATIONALE  
INFORMATIQUE & LIBERTÉS